



Compte-rendu relatif à la meilleure exécution des transactions sur l'année 2017

Intermédiation

AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs (ALMGA) sélectionne ses intermédiaires financiers grâce un comité dédié ayant lieu 2 fois par an. Ce comité a pour objectif de mettre à jour la politique de sélection des intermédiaires et d'examiner la qualité de leur service afin d'élaborer une liste d'intermédiaires autorisés.

Au cours de l'année 2017, ALMGA a lancé un chantier de refonte de la liste de ses intermédiaires financiers afin d'anticiper la Directive européenne MIF 2 qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette dernière vise à séparer le service d'exécution d'ordres de celui des prestations de recherche.

ALMGA a ainsi fait le choix de ne plus travailler qu'avec deux types d'intermédiaires financiers :

- des intermédiaires faisant uniquement de l'exécution et acceptant de travailler à un tarif maximal défini par ALMGA pour ce type de relation ;
- des intermédiaires ayant accepté un contrat à commissions de courtage partagées (CCP) et facturant leur service d'exécution à un tarif maximal défini par ALMGA pour ce type de relation.

L'intégralité des conventions de courtage a ainsi été renégociée ou sont en cours de renégociation fin 2017. Par ailleurs, la liste des intermédiaires autorisés est passée de 16 prestataires en janvier 2017 à 5 prestataires début 2018.

Transactions de gré-à-gré

En ce qui concerne le recours à des contreparties financières dans le cadre des transactions sur les produits de taux, ALMGA a majoritairement recours à la plateforme Bloomberg. Le reste des transactions étant effectué directement avec les contreparties.

La meilleure exécution est dans tous les cas garantie par le meilleur prix sélectionné parmi un nombre raisonnable de contreparties intéressées.

La qualité de service lors du débouclage des ordres est aussi examinée lors des comités de sélection ayant lieu 2 fois par an afin, le cas échéant, d'identifier des contreparties présentant des risques opérationnels.



Conflits d'intérêts

ALMGA n'a aucun lien avec les intermédiaires financiers, plateformes ou contreparties avec lesquels elle travaille.

Les conflits d'intérêts potentiels générés par la fourniture de prestations de recherche ont été supprimés avec la mise en place systématique de contrats à commissions de courtage partagées lorsque l'intermédiaire financier fournit à la fois des prestations de recherche et des services d'exécution.

En dehors des contrats de CCP, ALMGA n'a conclu aucun accord particulier avec des plates-formes d'exécution ou intermédiaires financiers et n'a effectué ni reçu aucun paiements, rabais, remises ou avantages non monétaires qui n'aurait pas été reversé aux clients concernés.